



**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° PI2024-02
PORTANT LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL,
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE POUR L'ANNEE 2024**

Le Président,

Vu les articles L. 523-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2013-593 modifié du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 21-053 du 26 février 2021 portant instauration des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des agents relevant des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Bouches du Rhône.

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de **rédacteur territorial**, au titre de la promotion interne pour l'année **2024** :

COLLECTIVITE	AGENT
ALLAUCH	Christiane PELLISSIER épouse DUNAND
ALLAUCH	Annick MAUREL
CABRIES	Lise ANTONA épouse GUHERIAN
CHATEAURENARD	Sandrine BONNIN
COUDOUX	Laurence LACREUSETTE
CUGES-LES-PINS	Sylvie RENAUDIER épouse MARECHAL
LAMANON	Viviane RANDONNET épouse RICHAUD
LE ROVE	Thierry CHAUVELOT
MIMET	Nathalie GRANIER
ORGON	Ghizlène GENANE épouse DOUIB
SAINT-VICTORET	Véronique TRAVAILLE épouse STAFRADJ
TARASCON	Danielle RAZAUD épouse GUILLOT
VERQUIERES	Brigitte GUIRAO épouse ABELLY

ARTICLE 2 : Il sera procédé à la publication de la présente liste par voie d'affichage dans les locaux du Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités affiliées,
- Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône,
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles et Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements d'Aix-en-Provence et d'Istres.

Fait à Aix-en-Provence, le 22 janvier 2024

Le Président,

Georges CRISTIANI

